

Pétition

*des Habitants de la Résidence La Croix de Laye
23 à 87 Rue de Chambourcy 78300 POISSY*

contre le choix des tracés "Bleu ou Noir"
proposés pour prolonger la Francilienne

Le dossier du débat public sur le prolongement de La Francilienne, engagé par l'Etat en Février 2006, présente cinq itinéraires possibles. Deux d'entre eux, les tracés bleu et noir, passent à l'Est de Poissy en traversant la forêt de Saint-Germain.

Au débouché Sud de la forêt, ces deux tracés se confondent et longent la limite Sud de la commune de Poissy dans un secteur où existe déjà l'autoroute A14. Le dossier cité annonce:

- La construction d'un nouvel échangeur avec l'autoroute A14 à environ trois kilomètres de l'échangeur actuel A13-A14 à Orgeval.

- La réalisation sur une longueur de deux kilomètres, d'une voie autoroutière parallèle à l'autoroute A14, permettant d'atteindre l'échangeur d'Orgeval.

Un tel projet signifierait, s'il était retenu, que notre résidence déjà fortement concernée par la circulation sur l'autoroute A14, serait, d'ici quelques années, soumise aux pollutions de toute nature, engendrées par l'existence dans son entourage immédiat, d'un grand échangeur et de deux autoroutes parallèles dont l'une devra être élargissable à 2x3 voies.

De plus, le trafic moyen journalier sur cette nouvelle autoroute qui passerait à moins de 200 mètres des maisons de la Résidence, sera de 111500 véhicules, à comparer et à ajouter aux 35000 véhicules qui empruntent aujourd'hui, chaque jour, l'autoroute A14.

Les habitants de la Résidence La Croix de Laye, Rue de Chambourcy à Poissy, expriment, par cette pétition, leur opposition totale à un projet qui prévoit la création d'infrastructures routières exceptionnelles à proximité immédiate d'habitations.

Ils affirment également leur refus catégorique de toute implantation d'une nouvelle voie autoroutière au Sud de la commune de Poissy.

A Poissy, le 15 Mai 2006

Cette pétition accompagnée de son registre de signatures sera adressée par le Président du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence La Croix de Laye à :

Monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public-Prolongement de la Francilienne

Une copie sera également adressée à Monsieur le Maire de Poissy